



CONVENTION DE PREUVE : Envoi des rapports d'analyses par courrier électronique

Ce document a pour objectif de fixer les modalités de diffusion des rapports d'analyses entre le laboratoire et ses clients. Depuis le 01/09/2016, LEC ne procède plus à l'envoi des rapports sous forme papier à l'exception des certificats exports ou de pureté et en cas de demande du client. Dans ce dernier cas une majoration tarifaire est appliquée afin de couvrir les coûts de mise sous pli et d'envoi.

La présente convention est valable tant qu'elle n'est pas dénoncée par l'une des deux parties et est tacitement reconduite d'une année sur l'autre.

Entre :

Nom de la société et adresse :

Et la SARL LEC 8, rue de la Haute Sarrazine 16100 COGNAC.

Afin de satisfaire aux exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17025 et du COFRAC la SARL LEC a mis en place les dispositifs suivants pour l'envoi de rapports dématérialisés :

- Toutes les mesures nécessaires à la protection de l'intégrité des données informatiques et à leurs confidentialités sont assurées par les dispositions mises en place par LEC.
- La génération, l'envoi et la gestion des rapports d'analyses sont assurés par un logiciel sécurisé (LIMS).
- Le logiciel génère des fichiers sécurisés au format PDF avec mention du signataire, sa fonction et sa signature. Ces fichiers PDF sont protégés n'autorisant que la lecture et l'impression des documents.
- Les accès au LIMS sont tracés et sécurisés de telle sorte que seuls les personnels habilités à signer et à diffuser les rapports peuvent effectuer ces opérations.
- Seuls les destinataires préalablement définis par le client seront en mesure de recevoir les documents émis par courrier électronique.
- L'authenticité du message est assurée par l'adresse électronique de l'émetteur qui ne peut être que : « rapport@lec-cognac.fr ».
- Une copie du rapport d'essai transmis permettant d'assurer sa traçabilité est archivée dans le système informatique du laboratoire pendant une durée de 5 ans.

Merci de cocher l'option choisie :

- Je confirme avoir pris connaissance des informations précédentes et j'accepte de recevoir les rapports d'analyses uniquement par courrier électronique aux adresses suivantes (merci de renseigner le tableau ci-dessous) :

Nom du destinataire des rapports d'analyses	Adresse électronique
Nom du destinataire des factures	Adresse électronique

- Je confirme avoir pris connaissance des informations précédentes et je désire continuer à recevoir les rapports papier, auquel cas une majoration tarifaire sera appliquée.

Les deux parties précédemment citées s'engagent à respecter les dispositions décrites dans la présente convention.

Fait en double exemplaire, un pour chacune des deux parties.

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord » + cachet de la société.